

ANNEXE 2
**AUX STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
EN MATIÈRE DE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS
DE LA RÉGION DU NORD VAUDOIS**

Sont définies ci-après, les tâches découlant du but découlant de l'art. 5 let. d des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois.

Auxquelles participent l'ensemble des communes membres de l'association

Groupe de jeunes sapeurs-pompiers (JSP)

- Prendre les moyens et les mesures nécessaires pour encourager et développer l'intérêt des JSP à la fonction de sapeur-pompier
- Prendre les moyens et les mesures nécessaires pour instruire les JSP dans les domaines de la prévention, des premiers secours et de la défense incendie
- Organiser le groupe des JSP
- Prendre les mesures nécessaires à l'incorporation des JSP
- Instituer et encadrer de manière adéquate la formation et les activités des JSP par des moniteurs
- Gérer et entretenir les équipements, le matériel, les véhicules et les locaux nécessaires aux JSP
- Financer de manière appropriée le fonctionnement du groupe des JSP
- Édicter un règlement du groupe des JSP

Ainsi adopté par le Comité de direction en sa séance du 26 août 2022.

Le Président

La Secrétaire

Christian Weiler

Barbara Giroud

Ainsi adopté par le Conseil intercommunal en sa séance du 22 septembre 2022.

Le Président

La Secrétaire

Patrick Grin

Valérie Outemzabet

ANNEXE 3
**AUX STATUTS DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE PRÉVENTION ET
DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS DU NORD VAUDOIS**

Sont définies ci-après, les tâches découlant du but découlant de l'art. 5 al. 1 let. b des Statuts de l'Association régionale de prévention et défense incendie et secours du Nord vaudois.

Auxquelles participent l'ensemble des communes membres de l'Association

Groupe de jeunes sapeurs-pompiers (JSP)

- Prendre les moyens et les mesures nécessaires pour encourager et développer l'intérêt des JSP à la fonction de sapeur-pompier
- Prendre les moyens et les mesures nécessaires pour instruire les JSP dans les domaines de la prévention, des premiers secours et de la défense incendie
- Organiser le groupe des JSP
- Prendre les mesures nécessaires à l'incorporation des JSP
- Instituer et encadrer de manière adéquate la formation et les activités des JSP par des moniteurs
- Gérer et entretenir les équipements, le matériel, les véhicules et les locaux nécessaires aux JSP
- Financer de manière appropriée le fonctionnement du groupe des JSP
- Édicter un règlement du groupe des JSP

~~Ainsi adopté par le Comité de direction en sa séance du 26 août 2022.~~

~~Le Président~~

~~La Secrétaire~~

~~Christian Weiler~~

~~Barbara Giroud~~

~~Ainsi adopté par le Conseil intercommunal en sa séance du 22 septembre 2022.~~

~~Le Président~~

~~La Secrétaire~~

~~Patrick Grin~~

~~Valérie Outemzabet~~

REMARQUES

Du fait de la mention dans les statuts que les annexes en font partie intégrante, il n'est plus nécessaire de les signer.